

SPFBIRMINGHAM PRESENTE

مختصر شرح

كتاب التوحيد



TRADUIT PAR
MEHDI ABOU ABDIRRAHMAN

LE RÉSUMÉ EXPLICATIF DU LIVRE DE L'UNICITÉ
DE CHEIKH AL-ISLÂM MOHAMMAD BIN 'ABDIL-WAHHÂB
PAR L'ÉMINENT SAVANT
CHEIKH SÂLIH BIN FAWZÂN BIN 'ABDILLÂH AL-FAWZÂN



S_DESIGN

Toutes les louanges reviennent à Allah, nous Le louons et demandons Son aide et nous cherchons refuge en Lui contre nos propres maux et contre nos mauvaises actions; celui qu'Allah guide personne ne peut l'égarer et celui qu'Allah égare personne ne peut le guider.

J'atteste qu'il n'y a de divinité adorée avec vérité qu'Allah, Lui Seul : Il n'a aucun associé, et j'atteste que Mohammad صلى الله عليه وسلم est Son serviteur et Son Messager.

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô les croyants ! Craignez Allah comme Il doit être craint. Et ne mourez qu'en pleine soumission."

[Âli 'Imrân : 3 : 102]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô Hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux-là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah au Nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez Allah de rompre les liens du sang. Certes Allah vous observe parfaitement."

[An-Nisâ : 4 : 1]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et parlez avec droiture, afin qu'Il améliore vos actions et vous pardonne vos péchés. Quiconque obéit à Allah et à Son Messager obtient certes une grande réussite."

[Al-Ahzâb : 33 : 70-71]

Ensuite :

La meilleure parole est la parole d'Allah et la meilleure guidance est la guidance de Mohammad صلى الله عليه وسلم. Les pires choses sont celles qui sont inventées (dans la Religion), et toutes les choses inventées (dans la Religion), sont des innovations (religieuses), et toutes les innovations (religieuses) sont des égarements, et tous les égarements sont en Enfer.

Ceci étant dit:

(Suite) :

L'auteur¹ –qu'Allah lui fasse miséricorde– dit :

«Chapitre sur ce qui a été rapporté au sujet de la défense de l'unicité par le Prophète صلى الله عليه وسلم et de (ses efforts dans) la fermeture des voies qui mènent à l'association

Et pour preuve, la parole d'Allah Le Très-Haut (dont la traduction du sens est) : "Certes, un Messager pris parmi vous, est venu à vous, auquel pèsent lourd les difficultés que vous subissez". Jusqu'à la fin du verset».

L'explication du très savant Cheikh Sâlih bin Fawzân bin 'Abdillâh Al-Fawzân qu'Allah le préserve :

¹ N.d.t: Cheikh Al-Islâm Moḥammad bin 'Abdil-Wahhâb qu'Allah lui fasse miséricorde. Pour une biographie succincte voir: <http://www.spfbirmingham.com/index.php/audio-ecouter-les-cours/aquidah-et-manhaj-croyance-et-methodologie/245-le-resume-de-l-explication-du-livre-de-l-unicite.html>

«La suite du verset (dont la traduction du sens est) : «qui est plein de sollicitude pour vous, qui est compatissant et miséricordieux envers les croyants». Sourate At-Tawbah v.128.

- Le rapport entre le chapitre et le Livre de l'unicité est que l'auteur –qu'Allah lui fasse miséricorde– comme il a expliqué dans les chapitres précédents des points relatifs à la défense de l'unicité par le Prophète ﷺ, il a voulu expliquer dans ce chapitre sa défense de l'unicité de manière spécifique.
- Al-Moustafâ : Al-Moukhtâr : le choisi, l'élu
- Janâb : C'est-dire : Jânib : L'aspect (de quelque chose)
- Jâakoum : Est venu à vous : Ô vous les Arabes
- Min anfousikoum : Pris parmi vous : C'est-à-dire de votre type et parlant votre langue
- 'Azîzoun 'alayhi : Auquel pèse lourd : C'est-à-dire : Que cela lui pèse très lourdement
- Mâ 'anittoum : Que vous subissez : Ce qui vous pèse lourdement et qui vous cause du tort à l'instar de la mécréance et de l'égarement et du meurtre et de l'emprisonnement
- Harîsoum 'alaykoum : C'est-à-dire : Plein de sollicitude et de désir que vous soyez guidés et que vous obteniez le bien présent et futur pour vous
- Bil-mou~minîn : Avec les croyants : C'est-à-dire avec personne d'autre
- Ra~oufoun : compatissant : plein de compassion

- Rahîm : miséricordieux : plein de miséricorde
 - Le sens général du verset : Allah Le Très-Haut informe Ses serviteurs –de manière à leur rappeler Ses bienfaits dont Il les a comblés– qu’Il a envoyé parmi eux un Messenger d’une grande importance venant d’eux et parlant leur langue. Ce qu’ils subissent lui est très lourd et ce qui leur fait du mal, cela lui fait du mal également, il est plein de sollicitude quant à leur guidée et à ce qu’ils obtiennent le bien, plein de compassion et de miséricorde envers les croyants de manière spécifique.
 - Le rapport entre le verset et le chapitre est que ces caractéristiques citées dans ce verset au sujet du Prophète صلى الله عليه وسلم impliquent qu’il a averti et mis en garde sa communauté contre l’association (à Allah) qui est le plus grave des péchés car c’est cela l’objectif le plus important de son message.
 - Les enseignements tirés de ce verset :
 1. Le Messenger صلى الله عليه وسلم a certes mis en garde sa communauté contre l’association (à Allah) et l’en a éloignée et a fermé toute voie qui mène à elle
 2. Attirer l’attention sur le bienfait d’Allah sur Ses serviteurs en leur envoyant ce noble Messenger صلى الله عليه وسلم et du fait qu’il vient de parmi eux
 3. L’éloge quant à la lignée du Messenger صلى الله عليه وسلم qui vient des Arabes purs et il fait partie de la famille et de la lignée les plus nobles

4. La mise en évidence de sa compassion et de sa miséricorde envers les croyants
5. Il y a dans ce verset la preuve de sa dureté et de sa sévérité envers les mécréants et les hypocrites».

L'auteur –qu'Allah lui fasse miséricorde– dit :

«D'après Abou Hourayrah –qu'Allah l'agrée– qui dit : «Le Messenger d'Allah ﷺ a dit : «Ne faites pas de vos demeures des tombes et ne faites pas de ma tombe une célébration et priez sur moi car votre prière (sur moi) me parvient où que vous soyez»².

Rapporté par Abou Dâoud avec une bonne chaîne de transmission et ses narrateurs sont dignes de confiance».

L'explication du très savant Cheikh Sâlih bin Fawzân bin 'Abdillâh Al-Fawzân qu'Allah le préserve :

- «Lâ taj'alou bouyoutakoum qoubourâ : Ne faites pas de vos demeures des tombes : ne laissez pas vos demeures vides de prière surérogatoire et d'invocation et de lecture du Coran et que donc elles deviennent comme des tombes
- Wa lâ taj'alou qabrî 'îdâ : Et ne faites pas de ma tombe une célébration : al-'îd : C'est le temps qu'on spécifie et l'endroit où on a l'habitude d'aller C'est-à-dire ne faites pas de ma tombe un lieu de réunion que vous fréquenteriez et que vous prendriez comme habitude d'y prier et d'y invoquer etc.

² Rapporté par Abou Dâoud n°3042 et Aḥmad dans son Mousnad (2/367).

- Fa inna salâtakoum tabloughounî haythou kountoum : Car votre prière me parvient où que vous soyez : C'est-à-dire : Ce qui me parvient de vous comme prière me parvient que vous soyez loin ou proches de ma tombe et donc il n'y a aucun besoin de venir à ma tombe et de la fréquenter.
- Le sens général du hadîth : Le Messenger d'Allah ﷺ a interdit de laisser les demeures vides de prière et d'invocation et de lecture de Coran et que donc elles deviennent telles des tombes car l'interdiction de la prière auprès des tombes était établie précédemment pour eux et donc il leur a interdit de faire de leurs demeures des tombes. Et il a interdit de visiter sa tombe de manière répétitive et d'en faire un lieu de réunion de manière habituelle afin d'y invoquer et d'y adorer car cela est une voie qui mène à l'association (à Allah). Et il a ordonné de se suffire de multiplier les prières et les salutations sur lui à n'importe quel endroit de la Terre au lieu de cela car cela lui parvient de la part de celui qui est proche et de la part de celui qui est lointain de manière égale et donc il n'y a aucun besoin de revenir à sa tombe
 - Le rapport entre le hadîth et le chapitre est qu'il y a dans ce hadîth une coupure de la matière même de l'association et une fermeture des voies qui y mènent car ce hadîth indique qu'on ne prie pas auprès des tombes et qu'il est interdit de se réunir auprès de sa tombe et d'y venir de manière habituelle car cela fait partie de ce qui mène à l'association (à Allah).

- Les enseignements tirés du hadîth :
 1. La fermeture des voies qui mènent à l'association (à Allah) en termes de prières auprès des tombes et d'exagération envers sa tombe en en faisant un lieu de réunion et de fréquentation ce qui résulte en des visites spécifiques
 2. Le caractère légiféré des prières et des salutations sur le Prophète صلى الله عليه وسلم et ce à tous les endroits de la Terre
 3. Il n'y a pas de préséance dans le fait d'être à proximité de sa tombe
 4. L'interdiction de voyager avec l'intention de visiter sa tombe
 5. Sa défense de l'unicité».

L'auteur –qu'Allah lui fasse miséricorde– dit :

«Et d'après 'Alî bin Al-Housayn qu'il a vu un homme venir à une cavité près de la tombe du Prophète صلى الله عليه وسلم et y entrer et invoquer à cet endroit. Il le lui interdit cela et dit : «Ne vous rapporterais-je pas un hadîth que j'ai entendu de mon père qui le rapporte de son grand-père qui le rapporte du Messenger d'Allah صلى الله عليه وسلم ?». Il dit : «Ne faites pas de ma tombe une célébration et ne faites pas de vos demeures des tombes. Vos salutations me parviennent où que vous soyez». Rapporté dans Al-Moukhtârah».

L'explication du très savant Cheikh Sâlih bin Fawzân bin 'Abdillâh Al-Fawzân qu'Allah le préserve :

- «Biographie de 'Alî bin Al-Housayn : C'est 'Alî bin Al-Housayn bin 'Alî bin 'Abî Tâlib connu sous le nom de Zîn Al-Âbidîn le meilleur des Tâbi'în, décédé en l'an 93 de l'Hégire
- Al-Moukhtârah : C'est le nom d'un livre qui regroupe des ahâdith jugés bons qui ne sont pas dans les deux Authentiques et dont l'auteur est Diyâoud-Dîn Mohammad bin 'Abdil-Wâhid Al-Maqdisî Al-Hanbalî qu'Allah lui fasse miséricorde
 - Le rapporte entre le hadîth et le chapitre est qu'il y a dans ce hadîth l'interdiction de visiter la tombe du Prophète صلى الله عليه وسلم afin de faire des invocations auprès d'elle et donc qu'en est-il alors des tombes d'autres que lui car cela entre dans le fait de prendre sa tombe comme lieu de 'îd et c'est une voie qui mène à l'association (à Allah)
 - Les enseignements tirés du hadîth :
 1. L'interdiction d'invoquer auprès de la tombe du Prophète صلى الله عليه وسلم afin de préserver l'unicité
 2. Le caractère légiféré de réprover le mal et d'instruire l'ignorant
 3. L'interdiction de voyager afin de visiter la tombe du Messenger d'Allah صلى الله عليه وسلم afin de préserver l'unicité
 4. Le but légiféré dans la visite de la tombe du Prophète صلى الله عليه وسلم est uniquement de lui faire les salutations et cela

lui parvient de celui qui est proche et de celui qui est loin».

Source :

Al-Moulakhas fî charhi kitâb at-tawhîd du très savant Cheikh Sâlih bin Fawzân bin 'Abdillâh Al-Fawzân -qu'Allah le préserve- p.183 à 187 aux éditions Dâr Al-'Âsimah.

Traduit par Mehdi Abou 'Abdir-Rahmân Al-Maghribî le 14-01-2017

www.spfbirmingham.com

Twitter @mehdimaghribi